

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Établi par le gérant de la pension canine Monsieur Duclos Quentin.

Etablissement au 576 chemin du Bost 42600 Mornand en Forez.

Immatriculé au numéro : 83895240600034

RCS : 838952406RM42

RC PRO : Generali 75456 Paris Cedex 09, 0272525220 (AR837181)

### CARACTERISTIQUES :

Le Domaine du Bost El propose un service de gardiennage de chien sur place auprès de particuliers et/ou de professionnels.

### CONDITIONS DU SERVICE

La pension canine propose 3 types de parcs, selon la superficie le prix diffère :

14€ la nuitée pour un chien pour un parc de 38m<sup>2</sup>

15€ la nuitée pour un chien pour un parc de 50m<sup>2</sup>

16€ la nuitée pour un chien pour un parc de 75m<sup>2</sup>

Une réduction long séjour est appliquée pour un séjour de plus de 10 jours.

Chaque chien supplémentaire dans un même parc est facturé 11€ par nuit / chien supplémentaire

### INFORMATIONS RELATIVES AU PAIEMENT

Le séjour doit être réservé et des arrhes réglées. Si le règlement des arrhes n'est pas fait avant 8 jours du début du séjour en basse saison et 30 jours avant le séjour en haute saison (juin, juillet, août) la réservation est automatiquement annulée et l'accès à la pension peut se voir définitivement interdit.

La pension dispose d'une application « Kookie » téléchargeable via la page « réserver en pension » du site internet pour permettre au client de réserver ses dates, enregistrer ses informations.

Chaque réservation sur l'application génère un mail automatique qui permet de payer les arrhes à hauteur de 50% du prix final. Les réductions éligibles au séjour sont automatiquement appliquées.

Des mails de rappels sont envoyés automatiquement si les arrhes ne sont pas réglés immédiatement.

### CONDITIONS D'EXECUTIONS DES PRESTATION DE SERVICE

La pension est engagée seulement dès lors les arrhes payées. La pension se réserve le droit d'annuler une réservation non conforme aux conditions de la pension et/ou si les arrhes ne sont pas payées à temps. Le contrat de pension accepté lors de la prise de réservation sur l'application engage les 2 parties sur la bonne teneur de la prestation de service.

L'exécution de ce contrat prend effet à la date de début du séjour prévue jusqu'à la fin du séjour.

## DROIT DE RETRACATION

Le client à 14 jours à partir de la prise de réservation pour annuler sa réservation et être remboursé des arrhes. Il ne fera l'objet d'aucune restitution en cas d'annulation du séjour à moins de 30 jours avant le début prévu si l'assurance KOALA FLEX n'a pas été souscrite lors de la réservation. L'assurance annulation KOALA FLEX est le seul moyen de récupérer 90% des arrhes en cas d'annulation.

## CONDITIONS DE REGLEMENTS

Le solde du séjour est à régler à la sortie du chien par chèque, espèces ou carte bancaire. En cas de retard de paiement une majoration de 10% du prix du service pourra être appliqué.

## RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE ET DU CONSOMMATEUR

Le client s'engage à disposer de tous les documents légaux en rapport avec son animal. Il veillera à être en possession du carnet de santé ou passeport et de la carte d'identification I-CAD.

Il s'assurera de la bonne tenue de ces documents et s'engage à bien faire vacciner son chien contre les maladies citées dans le contrat de pension, traiter son chien régulièrement contre les parasites internes et externes. (Maximum 15 jours avant le début du séjour pour les parasites externes et maximum 3 mois pour les parasites internes)

Si le client essaye de tromper le prestataire avec de faux documents le contrat est caduc et la pension n'aura plus aucun engagement envers le client pour cause de tromperie et la pension se réserve le droit de porter plainte pour faux et usage de faux.

Le client doit mettre au courant le prestataire de toutes les informations importantes vis-à-vis de l'animal : maladies, blessures, chaleurs, traitements/ordonnances, problème de comportement pour permettre de délivrer un service optimal.

Le prestataire s'engage à prendre soin de l'animal conformément aux conditions générales de mise en pension.

Le prestataire est responsable de la bonne tenue des locaux, de l'entretien et des soins à prodiguer à l'animal conformément aux normes et législations en vigueur.

Le prestataire s'engage à maintenir la sécurité de l'animal dans son environnement et avec ses congénères.

Tout manquement aux conditions générales de mise en pension et aux CGV peut entraîner un refus de l'entrée en pension ponctuel ou définitif.

## MEDIATEUR DE LA CONSOMMATION

CM2C.net : 49 Rue de Ponthieu 75008 Paris  
[www.mediateurprofessionchienchat.fr](http://www.mediateurprofessionchienchat.fr)